

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE



AGENCE GUY HOQUET FONTENAY LE COMTE

49 rue de la République- 85200 FONTENAY LE COMTE

Tél. 02 51 50 43 93

fontenaylecomte@guyhoquet.com

TRANSACTION

« Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat. »

Prix du bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 50 000€	4 500€
De 50 001€ à 200 000€	4% + 3 500€
Au-delà de 200 000€	4% + 3 200€

LOCATION et GESTION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges Sauf pour les surfaces inférieures à 25 m ² : 8€ / m ²
Etat des lieux	3€ / m ² réalisé par un prestataire

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges Sauf pour les surfaces inférieures à 25 m ² : 8€ / m ²
Etat des lieux	3€ / m ² réalisé par un prestataire

Honoraires de gestion	8.40% TTC prélevés sur le loyer (charges comprises)
Assurance facultative garantie de loyers impayés	2.2% TTC prélevés sur le loyer (charges comprises) qui comprend l'assurance dégradations immobilières et la protection juridique.

Nouveaux honoraires depuis le 01/08/2023.